

# Demande d'ouverture d'une relation bancaire pour les sociétés de droit belge<sup>1</sup> agissant pour compte propre<sup>2</sup>

## > 1. Forme juridique et dénomination du titulaire (à remplir en majuscules)

Langue choisie	<input type="checkbox"/> FR	<input type="checkbox"/> NL	<input type="checkbox"/> EN
Dénomination sociale	.....		
Forme juridique	.....		
Secteur d'activité	.....	Code NACE	.....
Description de l'activité	.....		
<b>INFORMATION FISCALE<sup>3</sup></b>			
Indiquez ci-dessous TOUS les pays où la société est résidente fiscale ainsi que son numéro d'identification fiscale (NIF) <sup>4</sup>			
Résidence fiscale	.....	NIF	.....
Résidence fiscale	.....	NIF	.....
<b>LEGAL ENTITY IDENTIFIER<sup>5</sup></b> .....			
<b>GIIN</b>			
Est -ce que la société est une institution financière? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Si oui, veuillez fournir le GIIN <sup>6</sup> .....			
Adresse du siège social			
Rue	.....	N°	..... Boîte .....
Code postal	.....	Commune	.....
Pays	.....	Téléphone	.....

1 - A savoir la société anonyme, la société privée à responsabilité limitée, la société privée à responsabilité limitée unipersonnelle, la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société coopérative à responsabilité limitée, la société coopérative à responsabilité illimitée, la société en commandite par actions, la société européenne, la société agricole, la société civile à forme commerciale, et le groupement d'intérêt économique.

2 - En remplissant ce document vous confirmez que la société est plein propriétaire des actifs à détenir sur le(s) compte(s) dont l'ouverture est demandée et des revenus produits par ces actifs et que la société n'agit pas à titre de mandataire, intermédiaire ou de prête-nom d'une autre personne.

3 - La société, titulaire du compte, est tenu de communiquer tous les pays de résidence fiscale et si applicable les NIFs correspondants, pour permettre à Keytrade Bank, au besoin, de satisfaire à son obligation de reporting aux autorités fiscales belges dans le cadre du « Common Reporting Standard » (« CRS »). Ce reporting annuel dépendra non seulement de la résidence fiscale de la société ou de ses Bénéficiaires Effectifs mais aussi du statut de la société que nous vous demanderons de certifier le cas échéant à la section 3 du présent document. Pour plus d'informations sur le CRS veuillez consulter la section Questions fréquentes > Banking > CRS sur [www.keytradebank.be](http://www.keytradebank.be).

4 - Pour une société belge, il s'agit du numéro d'entreprise/TVA. Pour des sociétés non résidentes, nous vous renvoyons au site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/>. Veuillez indiquer « sans objet » si le pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF.

5 - Si vous souhaitez placer un ordre sur instruments financiers (actions, warrants, options,...), vous devez nous communiquer l'identifiant d'entité juridique de votre société (LEI ou Legal Entity Identifier). Pour savoir comment obtenir un LEI, consultez la section Questions fréquentes > MiFID II > LEI sur [www.keytradebank.be](http://www.keytradebank.be). Cette exigence découle de MiFID 2 (Deuxième directive européenne sur les marchés en instruments financiers) et d'EMIR (European Market Infrastructure Regulation) afin de permettre à Keytrade Bank de faire les reportings de ces transactions à l'autorité compétente. Si Keytrade Bank ne dispose pas de ce LEI, vous ne serez pas autorisé à placer un ordre sur instrument financier.

6 - Pour une définition d'Institution Financière et de GIIN, voir annexe 3.

> Représentée statutairement ou conventionnellement par<sup>7</sup>

## Représentant 1

## Représentant 2

<input type="checkbox"/> Mr. <input type="checkbox"/> Mme. <input type="checkbox"/> Mlle.	<input type="checkbox"/> Mr. <input type="checkbox"/> Mme. <input type="checkbox"/> Mlle.
Fonction au sein de la société .....	Fonction au sein de la société .....
Nom .....	Nom .....
Prénom .....	Prénom .....
Etat civil: <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Cohabitant(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(f)(ve) Nom et prénom conjoint(e) ou cohabitant(e): .....	Etat civil: <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Cohabitant(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(f)(ve) Nom et prénom conjoint(e) ou cohabitant(e): .....
Adresse du domicile légal: Rue .....	Adresse du domicile légal: Rue .....
N° ..... Boîte ..... Code postal .....	N° ..... Boîte ..... Code postal .....
Commune .....	Commune .....
Pays .....	Pays .....
N° de téléphone .....	N° de téléphone .....
N° de GSM .....	N° de GSM .....
E-mail .....	E-mail .....
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) .....	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) .....
Lieu et pays de naissance .....	Lieu et pays de naissance .....
Nationalité(s) .....	Nationalité(s) .....
N° de registre national .....	N° de registre national .....
Identifiant national <sup>8</sup> .....	Identifiant national <sup>8</sup> .....
N° de carte d'identité .....	N° de carte d'identité .....
Valable jusque (JJ/MM/AAAA) .....	Valable jusque (JJ/MM/AAAA) .....
Information fiscale <sup>9</sup> : Veuillez indiquer TOUS les pays où vous êtes considéré comme un résident fiscal ainsi que son NIF	Information fiscale <sup>9</sup> : Veuillez indiquer TOUS les pays où vous êtes considéré comme un résident fiscal ainsi que son NIF
Pays de résidence fiscale ..... NIF.....	Pays de résidence fiscale ..... NIF.....
Pays de résidence fiscale ..... NIF.....	Pays de résidence fiscale ..... NIF.....
Pays de résidence fiscale ..... NIF.....	Pays de résidence fiscale ..... NIF.....

7 - Les personnes représentant la société suivant les statuts ou sur base d'une procuration donnée par un représentant statutaire.

 8 - Si vous représentez la société sur base d'une procuration (et non sur base de ses statuts ou d'un mandat par l'assemblée générale des actionnaires) et vous souhaitez placer un ordre sur instruments financiers (actions, warrants, options,...) pour compte de la société, vous devez nous communiquer votre identifiant national. Cet identifiant diffère selon votre nationalité. Vous trouverez plus d'information concernant cet identifiant dans la section Questions Fréquentes > MiFID II > Identifiant national sur [www.keytradebank.be](http://www.keytradebank.be)

 9 - Veuillez indiquer TOUS les pays, y compris la Belgique le cas échéant, où le représentant est considéré comme un résident fiscal ainsi que son NIF dans ces pays. Pour les résidents belges, il s'agit du numéro de registre national. Pour les non-résidents, veuillez consulter le site de la Commission Européenne ([https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/tin/tinByCountry.html?locale=fr](https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/tinByCountry.html?locale=fr)) ou de l'OCDE (<http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/>) ou contactez l'administration fiscale du pays de votre résidence fiscale.

## Demande d'ouverture de compte bancaire pour les sociétés de droit belge agissant pour compte propre - page 3

### Représentant 1

Profession / activité  
 Employé  Ouvrier  Cadre  Fonctionnaire

Profession .....

Code secteur d'activité n°(\*) .....

Employeur .....

Indépendant

Code secteur d'activité n°(\*) .....

Dénomination entreprise .....

N° entreprise .....

Profession libérale

Profession .....

Code profession libérale n° (\*\*)

N° entreprise (si applicable) .....

Sans profession (veuillez sélectionner ce qui correspond et compléter)

pensionné  demandeur d'emploi  rentier  femme/homme au foyer

Depuis (MM/AAAA) .....

Dernière activité professionnelle exercée:  
 .....

Etudiant depuis .....

(\*) A choisir parmi la liste des secteurs d'activité jointe à la présente; indiquez le code correspondant.  
 (\*\*\*) A choisir parmi la liste des professions libérales jointe à la présente; indiquez le code correspondant.

### Représentant 2

Profession / activité  
 Employé  Ouvrier  Cadre  Fonctionnaire

Profession .....

Code secteur d'activité n°(\*) .....

Employeur .....

Indépendant

Code secteur d'activité n°(\*) .....

Dénomination entreprise .....

N° entreprise .....

Profession libérale

Profession .....

Code profession libérale n° (\*\*)

N° entreprise (si applicable) .....

Sans profession (veuillez sélectionner ce qui correspond et compléter)

pensionné  demandeur d'emploi  rentier  femme/homme au foyer

Depuis (MM/AAAA) .....

Dernière activité professionnelle exercée:  
 .....

Etudiant depuis .....

**Personne Politiquement Exposée (telle que définie à l'annexe 2)**  
 S'agit-il du Représentant?  
 oui  non

Ou un des membres directs de sa famille?  
 oui  non (si oui, précisez les noms, prénoms et le lien exact)

.....

Ou une personne étroitement associée au Représentant?  
 oui  non (si oui, précisez les noms, prénoms et le lien d'association)

.....

Intitulé exact du mandat / de la fonction

.....

Date d'entrée en fonction .....

Date de sortie de fonction .....

**Personne Politiquement Exposée (telle que définie à l'annexe 2)**  
 S'agit-il du Représentant?  
 oui  non

Ou un des membres directs de sa famille?  
 oui  non (si oui, précisez les noms, prénoms et le lien exact)

.....

Ou une personne étroitement associée au Représentant?  
 oui  non (si oui, précisez les noms, prénoms et le lien d'association)

.....

Intitulé exact du mandat / de la fonction

.....

Date d'entrée en fonction .....

Date de sortie de fonction .....

**Informations privilégiées**

Êtes-vous susceptible de détenir des informations privilégiées sur les marchés financiers?  oui  non

Si oui, quels titres (Emetteur et code ISIN)?  
 .....

**Informations privilégiées**

Êtes-vous susceptible de détenir des informations privilégiées sur les marchés financiers?  oui  non

Si oui, quels titres (Emetteur et code ISIN)?  
 .....

Méthode d'authentification choisie:  
 Softkey ou  Hardkey

Méthode d'authentification choisie:  
 Softkey ou  Hardkey

Utilisez votre smartphone comme méthode d'accès pour vous connecter au Site Transactionnel -> Softkey  
 Utilisez un digipass comme méthode d'accès pour vous connecter au Site Transactionnel -> Hardkey

Utilisez votre smartphone comme méthode d'accès pour vous connecter au Site Transactionnel -> Softkey  
 Utilisez un digipass comme méthode d'accès pour vous connecter au Site Transactionnel -> Hardkey

J'accepte de recevoir par voie électronique des communications commerciales pour les produits et services fournis ou promus par Keytrade Bank

J'accepte de recevoir par voie électronique des communications commerciales pour les produits et services fournis ou promus par Keytrade Bank

## > 2. Déclaration des Bénéficiaires Effectifs (à remplir en majuscules)

Les Bénéficiaires Effectifs d'une société sont la/les personnes physiques qui contrôlent en dernier ressort de droit ou de fait la société soit la/les personne(s) physique(s) qui, directement ou indirectement, possède(nt) (i) une participation de plus de 25% dans le capital et/ou (ii) de plus de 25% des droits de vote dans la société ou qui exerce(nt) le contrôle de cette société par d'autres moyens (voir annexe 1).  
Le(s) soussigné(s) agissant en qualité de représentant dûment autorisé de la société reprise au point 1 :

### 2.1. déclare(nt) qu'en date du ..... /..... /..... le(s) Bénéficiaire(s) Effectif(s) de ladite société sont la/les personne(s) physique(s) suivante(s) :

<input type="checkbox"/> Représentant 1, Qualité Bénéficiaire Effectif:	<input type="checkbox"/> Actionnaire et droits de vote > 25%	pourcentage: .....
	<input type="checkbox"/> Actionnaire >25%	pourcentage: .....
	<input type="checkbox"/> Droits de vote > 25%	pourcentage: .....
	<input type="checkbox"/> Contrôle par d'autres moyens	
	<input type="checkbox"/> Décideur	
<input type="checkbox"/> Représentant 2, Qualité Bénéficiaire Effectif:	<input type="checkbox"/> Actionnaire et droits de vote > 25%	pourcentage: .....
	<input type="checkbox"/> Actionnaire >25%	pourcentage: .....
	<input type="checkbox"/> Droits de vote > 25%	pourcentage: .....
	<input type="checkbox"/> Contrôle par d'autres moyens	
	<input type="checkbox"/> Décideur	

La / les personne(s) suivante(s) - Ajoutez des feuilles complémentaires si nécessaire:

Mr.  Mme.  Mlle.

Nom ..... Prénom .....

Adresse du domicile légal:

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Commune ..... Pays .....

Date de naissance ..... Ville et pays de naissance .....

Nationalité(s) .....

Veuillez indiquer TOUS les pays où le Bénéficiaire Effectif est considéré comme un résident fiscal ainsi que son NIF<sup>10</sup>:

Pays de résidence fiscale ..... NIF .....

Pays de résidence fiscale ..... NIF .....

Pays de résidence fiscale ..... NIF .....

Qualité Bénéficiaire Effectif:

<input type="checkbox"/> Actionnaire et droits de vote > 25%	pourcentage: .....
<input type="checkbox"/> Actionnaire >25%	pourcentage: .....
<input type="checkbox"/> Droits de vote > 25%	pourcentage: .....
<input type="checkbox"/> Contrôle par d'autres moyens	
<input type="checkbox"/> Décideur	

Personne politiquement exposée<sup>11</sup>:  oui  non

US Person<sup>12</sup>:  oui  non

10 - Pour les résidents belges, il s'agit du numéro de registre national. Pour les non-résidents, veuillez consulter le site de la Commission Européenne ([https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/tin/tinByCountry.html?locale=fr](https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/tinByCountry.html?locale=fr)) ou OCDE (<http://oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/>) ou contactez l'administration fiscale du pays de votre résidence fiscale

11 - Telle que définie à l'annexe 2 ci-jointe. Si la réponse est affirmative, veuillez compléter la section 2.2 ci après.

12 - Pour une définition de "US Person" voir annexe 3.

Demande d'ouverture de compte bancaire  
pour les sociétés de droit belge agissant pour compte propre - page 5

Mr.  Mme.  Mlle.

Nom ..... Prénom .....

Adresse du domicile légal:

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Commune ..... Pays .....

Date de naissance ..... Ville et pays de naissance .....

Nationalité(s) .....

Veuillez indiquer TOUS les pays où le Bénéficiaire Effectif est considéré comme un résident fiscal ainsi que son NIF<sup>10</sup>:

Pays de résidence fiscale ..... NIF .....

Pays de résidence fiscale ..... NIF .....

Pays de résidence fiscale ..... NIF .....

Qualité Bénéficiaire Effectif:

Actionnaire et droits de vote > 25% pourcentage: .....

Actionnaire >25% pourcentage: .....

Droits de vote > 25% pourcentage: .....

Contrôle par d'autres moyens

Décideur

Personne politiquement exposée<sup>11</sup>:  oui  non

US Person<sup>12</sup>:  oui  non

**Si la société a un ou plusieurs Bénéficiaire(s) Effectif(s) qui sont US Person, veuillez fournir un formulaire W-8BEN-E au nom de la société ([https:// www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8bene.pdf](https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8bene.pdf)).**

**Afin de compléter le W-8BEN-E, nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal.**

**2.2. Pour toute Personne Politiquement Exposée indiquée ci-dessus (telles que définies à l'annexe 2), merci de préciser (ajoutez des feuilles supplémentaires si nécessaire):**

Nom et prénom de la personne .....

S'agit-il du Bénéficiaire Effectif?  oui  non

Ou l'un des membres de sa famille?  oui  non

(si oui, précisez les noms, prénoms et le lien exact) .....

Ou une personne étroitement associée au Bénéficiaire Effectif?  oui  non

(si oui, précisez les noms, prénoms et le lien d'association) .....

Intitulé exact du mandat / de la fonction .....

Date d'entrée en fonction ..... date de sortie de fonction .....

Nom et prénom de la personne .....

S'agit-il du Bénéficiaire Effectif?  oui  non

Ou l'un des membres de sa famille?  oui  non

(si oui, précisez les noms, prénoms et le lien exact) .....

Ou une personne étroitement associée au Bénéficiaire Effectif?  oui  non

(si oui, précisez les noms, prénoms et le lien d'association) .....

Intitulé exact du mandat / de la fonction .....

Date d'entrée en fonction ..... date de sortie de fonction .....

10 - Pour les résidents belges, il s'agit du numéro de registre national. Pour les non-résidents, veuillez consulter le site de la Commission Européenne ([https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/tin/tinByCountry.html?locale=fr](https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/tinByCountry.html?locale=fr)) ou OCDE (<http://oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/>) ou contactez l'administration fiscale du pays de votre résidence fiscale

11 - Telle que définie à l'annexe 2 ci-jointe. Si la réponse est affirmative, veuillez compléter la section 2.2 ci après.

12 - Pour une définition de "US Person" voir annexe 3.

2.3. déclare(nt) qu'en date du ..... /..... /..... , la société ou un (ou plusieurs) actionnaire(s) de plus de 25% est (sont) une société cotée :

Dénomination sociale officielle .....

Adresse du siège social:

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Commune ..... Pays .....

Bourse de cotation .....

Dénomination sociale officielle .....

Adresse du siège social:

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Commune ..... Pays .....

Bourse de cotation .....

### > 3. Déclaration de traité – US Treaty Statement

Si la société satisfait aux conditions pour pouvoir bénéficier d'un taux réduit de précompte mobilier américain sur les revenus d'origine américaine sur base de la Convention préventive entre la Belgique et les Etats-Unis, veuillez cocher la déclaration ci-dessous, ainsi que la case applicable. A défaut, la société sera soumise au taux maximal. Pour plus d'information, veuillez consulter notre document « Note explicative concernant la Déclaration de Traité – Treaty statement » que vous trouverez dans la section 'Formulaires et documents' sous la rubrique 'Attestations fiscales'.

We confirm that the account holder meets all provisions of the Double Taxation Convention between Belgium and the United States of America ("Double Taxation Convention") that are necessary to claim a reduced rate of withholding, including any limitation on benefits provisions, and derives the income within the meaning of section 894 of the US Internal Revenue Code, and the relevant implementing regulations thereunder, as the beneficial owner  
*Nous confirmons que le titulaire du compte satisfait à toutes les dispositions de la Convention préventive de double imposition entre la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique ("Convention préventive") qui sont nécessaires pour demander un taux réduit de retenue, y compris les dispositions sur la limitation des avantages, et reçoit le revenu au sens de l'article 894 du Code fiscal américain (« Internal Revenue Code ») et de ses règlements d'application, en qualité de bénéficiaire effectif.*

Particularly, the account holder meets the conditions of one of the following tests contained in the limitation on benefits provision that is included in the Double Taxation Convention (check only one)

*En particulier, le titulaire du compte remplit les conditions d'un des critères suivants figurant dans la disposition relative à la 'limitation des avantages' qui est incluse dans la Convention préventive (ne cochez qu'une seule case):*

- Government / *Gouvernement*
- Tax exempt pension trust or pension fund / *Caisse de retraite exonérée d'impôt ou fonds de pension*
- Other tax exempt organization / *Autre organisation exonérée d'impôt*
- Publicly traded corporation / *Société cotée en bourse*
- Subsidiary of a publicly traded corporation / *Filiale d'une société cotée en bourse*
- Company that meets the ownership and base erosion test / *Entreprise conforme au critère de propriété et d'érosion de la base d'imposition*
- Company that meets the derivative benefits test / *Entreprise conforme au critère d'exception visant les avantages dérivés*
- Company with an item of income that meets active trade or business test / *Entreprise dont l'élément de revenu est conforme au critère des activités industrielles ou commerciales actives*
- Favorable discretionary determination by the U.S. competent authority received / *Réception d'une décision discrétionnaire favorable de l'autorité compétente aux États-Unis*
- Other (specify article and paragraph of the Double Taxation Convention) / *Autre (indiquer l'article et l'alinéa de la Convention Préventive)*

## > 4. Déclarations par les représentants

### US Persons<sup>13</sup> :

Nous déclarons que ni la société, titulaire du compte, ni ses Bénéficiaires Effectifs ne se qualifient comme US Person.

### Informations communiquées à Keytrade Bank :

Nous déclarons que :

- Les informations fournies à l'occasion de l'ouverture de la relation bancaire sur ce document et sur les annexes sont exactes, à jour et complètes ;
- Les avoirs qui seront placés sur le compte n'ont ou n'auront pas une origine illicite, et qu'ils ne sont ou ne seront pas utilisés aux fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ;
- Nous nous engageons irrévocablement à informer la banque, par écrit et immédiatement, de toute modification d'une des informations fournies relatives à la société et de tout changement à la liste de(s) Bénéficiaire(s) Effectif(s), en ce compris tout changement de leur statut ;
- Nous déclarons agir pour compte propre de la société, et dans le cas contraire, nous déclarerons à Keytrade Bank l'identité des tiers pour lesquels nous agissons.

### Modes de communication :

Nous choisissons de recevoir par e-mail, par le biais du site transactionnel, par le biais du site internet [www.keytradebank.be](http://www.keytradebank.be) ou, au choix de Keytrade Bank, par tout autre moyen de communication à distance approprié, toute information que Keytrade Bank est légalement tenu de nous communiquer<sup>14</sup> ou estime opportun de nous communiquer dans le cadre de notre relation.

### Ordres sur instruments financiers :

Nous assumons la responsabilité et tous les risques liés aux ordres sur les instruments financiers qui seront transmis en notre nom et pour notre compte à Keytrade Bank, étant entendu que Keytrade Bank ne pourra être tenue pour responsable de l'opportunité de ses décisions d'investissement et des conséquences financières des ordres.

### Protection des données personnelles :

- Nous avons lu et compris la Politique relative à la Vie Privée disponible sur [www.keytradebank.be](http://www.keytradebank.be). Cette politique décrit la manière dont Keytrade Bank, responsable du traitement, collecte, enregistre, traite et communique les données à caractère personnel collectées à l'occasion de l'ouverture du compte ou au cours de la relation bancaire et détaille les droits dont nous disposons en ce qui concerne nos données à caractère personnel (notamment nos droits d'accès, de rectification et d'opposition) et la manière de les exercer.
- Nous avons, à tout moment, le droit de nous opposer sans frais à toute utilisation de nos données à caractère personnel à des fins de prospection commerciale et/ou à l'envoi de communications publicitaires par voie électronique (e-mail et sms) en envoyant un e-mail à [legal@keytradebank.com](mailto:legal@keytradebank.com), ou par le biais d'une lettre envoyée au Legal Department à l'adresse de Keytrade Bank ou en se connectant sur le Site Transactionnel > Préférences > Communication.
- Les entretiens téléphoniques avec Keytrade Bank sont enregistrés par Keytrade Bank, conformément à la section «Enregistrement des communications et conversations téléphoniques » des Conditions Générales, à des fins réglementaires et probatoires (notamment - mais sans limitation - à l'égard des soussignés ou à l'égard des autorités de contrôle et/ou judiciaires). Ces enregistrements sont conservés pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités qu'ils poursuivent.
- Conformément à la loi du 16 décembre 2015 transposant en droit belge le Common Reporting Standard et l'accord intergouvernemental avec les Etat-Unis sur l'application de FATCA, les informations contenues dans ce document et les informations relatives aux comptes de la société peuvent être rapportées par Keytrade Bank aux autorités belges et peuvent être échangées avec les autorités d'autres pays dans laquelle la société / le(s) Bénéficiaire(s) Effectif(s) est (sont) résident(s) fiscal/fiscaux.

Nous déclarons que nous avons obtenu le consentement de chaque Bénéficiaire Effectif de récolter, traiter et communiquer leurs données personnelles indiquées à la section 2 ci-dessus et nous avons informé chaque bénéficiaire effectif de leurs droits à la protection de la vie privée, à savoir un droit d'accès, de rectification et d'opposition, qu'ils peuvent exercer conformément à la section « Vie privée – discrétion professionnelle » des Conditions Générales.

### Fonds de garantie des dépôts (FGDR) :

Nous reconnaissons avoir reçu l'annexe des Conditions Générales intitulé "Informations générales sur la protection des dépôts".

### Documents contractuels :

Nous avons pris connaissance des documents suivants disponibles à tout moment sur [www.keytradebank.be](http://www.keytradebank.be) ou sur le site transactionnel, les avoir compris et les accepter sans réserve :

- les Conditions Générales, les documents Tarifs, Intérêts, Taux de change et Offre de Produits et Services de Paiement,
- les conditions d'utilisation du site ainsi que la Politique relative à la Vie Privée, accessibles à tout moment sur [www.keytradebank.be](http://www.keytradebank.be),
- le document d'informations clés pour l'épargnant concernant le Compte Epargne Azur ainsi que le règlement complet de Keytrade Bank concernant ce compte.

Ces documents sont transmis par e-mail à l'occasion de l'ouverture de compte et sont également disponibles, sur demande et gratuitement, auprès de Keytrade Bank.

13 - Pour une définition de « US Person », voir annexe 3.

14 - Le soussigné reconnaît avoir été informé que dans certains cas, la réglementation applicable lui reconnaît la possibilité de recevoir certaines informations sur papier ou sur un autre support.

Eu égard à son caractère de banque par internet, la politique de Keytrade Bank est de privilégier les modes de communication autres que le papier et de n'entrer en relation contractuelle, qu'avec les clients qui acceptent ces modes de communication. En sollicitant l'ouverture d'un compte auprès de Keytrade Bank, le soussigné accepte cette politique.

## > 5. Documents à annexer

Les documents à annexer au présent document complété et signé sont les suivantes :

- Les derniers statuts coordonnés ou les statuts à jour déposés au Greffe du Tribunal de commerce ou publiés aux annexes du Moniteur belge ; ET
- La dernière publication aux annexes du Moniteur belge de la nomination des administrateurs ou tout autre document permettant d'établir leur qualité d'administrateurs (tel que toute publication au Moniteur belge faisant mention de ces personnes en tant qu'administrateurs, ou les comptes annuels déposés à la Banque nationale de Belgique) ; ET
- La dernière publication aux annexes du Moniteur belge des pouvoirs de représentation du ou des représentant(s) de la société l'autorisant à gérer seul le(s) compte(s) de la société (acte de nomination d'administrateur-délégué, gérant, décision du conseil d'administration, ...) ou tout autre document, telle qu'une procuration de l'organe compétent de la société en faveur du ou des représentant(s) l' (les) autorisant à gérer seul le(s) compte(s) de la société ; ET
- Une copie recto-verso de la pièce d'identité de chaque représentant de la société et de chaque Bénéficiaire Effectif.  
La copie (recto-verso, en noir et blanc, format A4) doit être lisible et la photo doit être claire et reconnaissable.  
La date de validité de la pièce d'identité ne doit pas être arrivée à expiration.
- Une preuve d'adresse du domicile légal/de résidence fiscale pour chaque représentant et Bénéficiaire Effectif si celui-ci est situé en dehors de la Belgique : un document officiel de résidence. Ce document doit :
  - être délivré par une autorité publique du pays de résidence (ex: ambassade, consulat, commune, etc.),
  - être en anglais, français ou néerlandais,
  - mentionner l'adresse ; ET
- Une copie de la liste de présence à la dernière assemblée générale et ou du registre des actionnaires (pour les actionnaires détenant plus de 25% des actions) ;
- Tout document prouvant qu'un ou plusieurs Bénéficiaires Effectifs détiennent plus de 25% des droits de vote dans la société ;
- Si applicable, tout document prouvant qu'un ou plusieurs Bénéficiaires Effectifs exercent un contrôle sur la société par d'autres moyens ;
- Un W-8BEN-E complété et signé si :
  - la société est une institution financière et n'a pas communiqué de GIIN dans le présent document, ou
  - un ou plusieurs Bénéficiaires Effectifs est une US Person.Ce formulaire peut être téléchargé du site [www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8bene.pdf](http://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8bene.pdf).
- Le Know Your Customer complété et signé.

Les adresses et signatures figurant sur l'ouverture de compte doivent correspondre aux adresses et signatures figurant sur les pièces d'identité.

### AVEZ-VOUS RÉPONDU À TOUTES LES QUESTIONS ET JOINT TOUS LES DOCUMENTS À ANNEXER ?

Votre demande ne pourra être traitée rapidement que si votre dossier est complet.

Sous réserve d'acceptation de la demande d'ouverture de la relation bancaire par Keytrade Bank, chaque représentant qui n'a pas déjà un accès au Site Transactionnel chez Keytrade Bank (Keytrade ID, HardKey, SoftKey) recevra dans les jours suivant la réception du formulaire complété et de tous les documents à annexer :

- un courrier avec son nom d'utilisateur/logon à l'adresse du domicile légal telle que renseignée dans le présent document ;
- par mesure de sécurité, un second courrier à la même adresse avec la méthode d'authentification qu'il/elle aura sélectionné.

Veuillez renvoyer le document original complété et signé accompagné des documents à annexer uniquement par courrier postal à l'adresse suivante: Keytrade Bank, Boulevard du Souverain 100, 1170 Bruxelles

Si vous avez un CODE PROMO, encodez-le ici :

Lieu et date .....

*Signature représentant 1 (conforme à la pièce d'identité)*

*Signature représentant 2 (conforme à la pièce d'identité)*



## > Annexe 1: Note explicative concernant la déclaration relative à l'identité du ou des Bénéficiaire(s) Effectif(s) d'une société

### 1. POURQUOI LES BANQUES DOIVENT-ELLES IDENTIFIER LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S) EFFECTIF(S)?

La loi du 18 septembre 2017 visant à prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme soumet les banques à une obligation d'identification des Bénéficiaires Effectifs de leurs clients, sociétés.

### 2. QUI DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF?

Le(s) Bénéficiaire(s) Effectif(s) est(sont) toujours de(s) personne(s) physique(s). L'identification se fait en trois étapes :

les étapes 1 et 2 doivent être suivies dans tous les cas et l'étape 3 uniquement quand aucun Bénéficiaire effectif n'a été identifié suite aux étapes 1 et 2.

Etape 1.

Identification des personnes physiques possédant au moins 25% des parts de la société et/ou exerçant au moins 25% des droits de vote lors de l'assemblée générale de la société. La détention peut être directe ou indirecte : elle est indirecte quand les actionnaires/détenteurs de droit de vote d'une société sont eux-mêmes une ou plusieurs sociétés. Dans ce cas, il faudra examiner plus loin jusqu'à identifier qui sont les Bénéficiaires Effectifs-personnes physiques. Ce sont ces personnes physiques qu'il faudra renseigner au titre de Bénéficiaire Effectif, sans tenir compte des «étapes intermédiaires». Un organigramme illustrant cette structure doit dans ce cas être annexée à la demande d'ouverture de compte.

Etape 2.

Identification de la ou les personnes physiques qui exerce(nt) le contrôle de cette société par d'autres moyens comme par exemple sur base d'une convention d'actionnaires, d'une autre convention ou d'une clause dans les statuts (leur donnant par exemple le pouvoir de nommer ou licencier la majorité des membres du conseil d'administration). Les documents probants de ce contrôle par d'autres moyens doivent dans ce cas être annexés à la demande d'ouverture de compte.

Etape 3.

Identification de la ou les personnes physiques qui occupent la position de dirigeant principal mais uniquement après qu'aucune personne physique n'ait pu être identifiée sur base des étapes 1 ou 2.

### 3. CAS PARTICULIER : SOCIÉTÉ COTÉE

- 3.1. La société est cotée en Bourse : dans ce cas, c'est la société cotée en Bourse-proprétaire qui doit être renseignée au titre de Bénéficiaire Effectif.  
3.2. La société n'est pas cotée en Bourse mais elle est détenue par une société cotée en Bourse (détenant plus de 25% des parts/voix) : c'est cette dernière qui doit être renseignée au titre de Bénéficiaire Effectif.

### 4. QUAND LA SOCIÉTÉ DOIT-ELLE COMMUNIQUER SES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS?

La société est légalement tenue de mentionner ses Bénéficiaires Effectifs tant au début de la relation bancaire que sur requête ultérieure dans le cadre de l'actualisation des informations. La société s'engage à informer la Banque sans délai de toute modification à cet égard.

## > Annexe 2: Note explicative concernant les Personnes Politiquement Exposées

### LES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES SONT :

- Les personnes physiques qui occupent une fonction publique importante ou ont exercé une fonction publique importante au cours des douze derniers mois.

Dans cette catégorie sont reprises les personnes suivantes :

- les chefs d'État, les chefs de gouvernement, les ministres, et secrétaires d'État ;
  - les parlementaires ou les membres d'organes législatifs similaires ;
  - les membres des organes dirigeants des partis politiques;
  - les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d'autres hautes juridictions y compris administratives dont les décisions ne sont habituellement pas susceptibles de recours sauf circonstances exceptionnelles;
  - les membres des cours des comptes ou des conseils ou directoires des banques centrales ;
  - les ambassadeurs, les consuls, les chargés d'affaires et les officiers supérieurs des forces armées;
  - les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entreprises publiques;
  - les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du conseil d'une organisation internationale ou les personnes qui occupent une position équivalente en son sein.
- Des membres directs de la famille de ces personnes tels que :
- Le conjoint ;
  - Tout partenaire considéré par le droit national comme l'équivalent d'un conjoint (par exemple le partenaire cohabitant légal);
  - Les enfants et leurs conjoints ou partenaires;
  - Les parents.
- Ou les personnes étroitement associées à ces personnes à savoir:
- toute personne physique qui est, conjointement avec une personne politiquement exposée, le Bénéficiaire Effectif d'une personne morale ou d'une construction juridique ou qui est connue pour entretenir toute autre relation d'affaires étroite avec une telle personne ;
  - toute personne physique qui est le seul Bénéficiaire Effectif d'une personne morale ou d'une construction juridique connue pour avoir été, de facto, créée au profit d'une personne politiquement exposée.

## > Annexe 3: Définitions

### 1. ACTIF FINANCIER

Désigne un titre (par exemple, représentant une part du capital dans une société; une part ou un droit de jouissance dans une société de personnes (partnership) comptant de nombreux associés ou dans une société en commandite par actions cotée en bourse, ou un trust; une autre obligation ou un autre titre de créance), une participation, une marchandise, un contrat d'échange (par exemple de taux d'intérêt, de devise, de taux de référence, contrats de garantie de taux plafonds et de taux plancher, contrat d'échange de marchandises, de créances contre des actifs, contrats sur indices boursiers et accords similaires), un contrat d'assurance ou un contrat de rente, ou tout droit (y compris un contrat à terme ou un contrat à terme de gré à gré ou une option) attaché à un titre, une participation, une marchandise, un contrat d'échange, un contrat d'assurance ou un contrat de rente.

### 2. CRS

Le Common Reporting Standard (CRS) est une réglementation proposée par l'OCDE, dont l'objectif est de développer un système d'échange automatique d'informations afin de garantir une plus grande transparence fiscale. Le CRS a été adopté par l'Union européenne via la Directive sur l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (Directive 2014/107/UE), connue sous le nom de « DAC 2 ». Cette Directive a été transposée en Belgique par la loi du 16 décembre 2015.

### 3. ENF / EENF

Entité (Etrangère) Non Financière. Correspond à toute entité qui n'est pas une institution financière.

### 4. ENF ACTIVE

Désigne toute ENF qui satisfait à l'un des critères suivants :

- exerce une activité dont moins de la moitié des revenus bruts consistent en revenus financiers et moins de la moitié des actifs consistent en immobilisations financières ou actifs circulants,
- une ASBL,
- une société holding au sein d'un groupe non financier,
- une start-up,
- une société en liquidation ou en voie de réorganisation,
- centre financier d'un groupe non financier.

### 5. ENF PASSIVE

Désigne toute ENF qui n'est pas une ENF active

### 6. ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Désigne toute entité :

(a) qui exerce comme activité principale une ou plusieurs des prestations ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :

- i. transactions sur les instruments du marché monétaire (chèques, billets, certificats de dépôt, instruments financiers dérivés, etc.), le marché des changes, les instruments sur devises, taux d'intérêt et indices, les valeurs mobilières ou les marchés à terme de marchandises;
- ii. gestion individuelle ou collective de portefeuille; ou
- iii. autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion d'actifs financiers ou d'argent pour le compte de tiers; ou

(b) dont les revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers, si l'entité est gérée par une autre entité qui est un établissement de dépôt, un établissement gérant des dépôts de titres, une entreprise d'assurance particulière ou une entité d'investissement décrite au sous-paragraphe a) ci-avant.

Une entité est considérée comme exerçant comme activité principale une ou plusieurs des activités décrites au sous-paragraphe a) du présent paragraphe ou les revenus bruts d'une entité proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers aux fins du sous-paragraphe b) du présent paragraphe si les revenus bruts de l'entité générés par les activités correspondantes sont supérieurs ou égaux à 50 % de ses revenus bruts durant :

- la période de trois ans se terminant le 31 décembre de l'année précédant l'année au cours de laquelle le calcul est effectué; ou
- la période d'existence de l'entité si celle-ci est inférieure à trois ans.

### 7. ENTREPRISE D'ASSURANCE PARTICULIÈRE

Désigne toute entreprise d'assurance (ou la société holding d'une entreprise d'assurance) qui émet un contrat d'assurance avec valeur de rachat ou un contrat de rente ou qui est tenue d'effectuer des versements afférents à ce contrat.

### 8. ETABLISSEMENT DE DÉPÔT

Désigne toute entité qui accepte des dépôts dans le cadre habituel d'une activité bancaire ou d'activités semblables.

### 9. ETABLISSEMENT GÉRANT DES DÉPÔTS DE TITRES

Désigne toute entité dont une part substantielle de l'activité consiste à détenir des actifs financiers pour le compte de tiers. Tel est le cas si les revenus bruts de cette entité attribuable à la détention d'actifs financiers et aux services financiers connexes est supérieure ou égale à 20 % du revenu brut de l'entité durant :

- la période de trois ans qui s'achève le 31 décembre (ou le dernier jour d'un exercice comptable décalé) précédant l'année au cours de laquelle le calcul est effectué, ou
- la période d'existence de l'entité si celle-ci est inférieure à trois ans.

#### 10. GIIN

Le GIIN ou "Global Intermediary Identification Number" est uniquement requis pour les sociétés qui ont reçu un tel numéro des autorités fiscales américaines. Si la société est une Institution Financière et qu'elle ne communique pas de GIIN, la société doit compléter un W-8BEN-E pour confirmer son statut sous FATCA et le fournir à Keytrade Bank (vous trouverez le formulaire sur <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8bene.pdf>).

#### 11. INSTITUTION FINANCIÈRE

Désigne toute entité qui exerce une activité en tant qu'établissement gérant des dépôts de titres, établissement de dépôt, entité d'investissement, entreprise d'assurance particulière.

#### 12. US PERSON

Le terme US Person doit être interprété conformément à la loi américaine en vigueur et la société (représentée par ses représentants) supporte l'entière responsabilité pour déterminer si elle et/ou un de ses Bénéficiaires Effectifs est qualifié ou non comme US Person. En cas de doute la société doit prendre contact avec un conseiller fiscal spécialisé. Si la société et/ou un de ses Bénéficiaires Effectifs devait se qualifier en tant que US Person en cours de la relation bancaire, Keytrade Bank devra immédiatement en être informé. Si Keytrade Bank n'est pas informé dans les temps, la société sera responsable de tout dommage qui en découlerait. Si la société et/ou ses Bénéficiaires Effectifs a/ont des indices de US Person, elle devra fournir à Keytrade Bank un formulaire W-8 ou W-9, selon le cas, afin de confirmer ou infirmer son statut de US Person. Si la documentation confirme le statut de US Person ou à défaut de fournir la documentation requise, Keytrade Bank se réserve le droit de refuser l'ouverture de compte ou de mettre fin à la relation bancaire avec la société car consécutivement à la réglementation fiscale américaine, Keytrade Bank n'est pas en mesure de proposer ses services aux US Persons ou sociétés non-US avec des Bénéficiaires Effectifs qualifiés comme US Person.

## Know Your Customer - Personne morale

POUR QUELLE(S) RAISON(S) VOTRE SOCIÉTÉ DÉSIRE-T-ELLE DEVENIR CLIENTE DE KEYTRADE BANK?

(Plusieurs options possibles)

Opérations de virement?  OUI  NON

Si les comptes de la société seront crédités de plus de cinq virements par mois en provenance de pays en dehors de l'UE et/ou débités de plus de cinq virements par mois vers des pays en dehors de l'UE, veuillez donner une indication:

du montant ..... de la fréquence .....

Précisez les pays concernés: .....

Si les contreparties sont connues, veuillez les préciser ci-après:

.....

.....

Opérations de retrait et dépôt en espèces?  OUI  NON

Si vous envisagez d'effectuer des opérations de retrait et dépôt en espèces de plus de 1000 EUR par mois sur les comptes de la société, veuillez donner une indication:

✓ pour les retraits:

du montant ..... de la fréquence .....

de la destination: .....

✓ pour les dépôts:

du montant ..... de la fréquence .....

de l'origine: .....

Épargne:  OUI  NON

Si votre société envisage une épargne supérieure à 100.000 EUR, comment le sera-t-il principalement alimenté?

Virements depuis un autre compte au nom de la société: origine géographique : .....

Autre, veuillez spécifier: .....

origine géographique : .....

Opérations en bourse (vente, achat d'instruments financiers, ..)?  OUI  NON

Autre(s)? Veuillez spécifier: .....

QUEL MONTANT PENSEZ-VOUS GARDER SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ?

Moins de 5.000 €

5.000 € à 50.000 €

50.000 € à 150.000 €

150.000 € à 500.000 €

QUELLE EST L'ORIGINE PRINCIPALE DES SOMMES CRÉDITÉES SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ?

1) Revenus provenant des activités professionnelles de la société :

 Paiement de facturesOrigine géographique:  UE  Non UE Apport de capitalOrigine géographique:  UE  Non UE Autre, veuillez spécifier : .....Origine géographique:  UE  Non UE

2) Revenus ne provenant pas directement des activités professionnelles de la société

 EpargneOrigine géographique:  UE  Non UE Opérations en bourse (vente d'instruments financiers, ..) :Origine géographique:  UE  Non UE Vente d'un bien immobilier:Origine géographique:  UE  Non UE Vente d'un bien mobilier:Origine géographique:  UE  Non UE Loyers:Origine géographique:  UE  Non UE Autre, veuillez spécifier : .....Origine géographique:  UE  Non UE

QUEL EST LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE VOTRE SOCIÉTÉ ?

 Moins de 50.000 € 50.000 € à 300.000 € 300.000 € à 1.000.000 € plus de 1.000.000 €

QUELLE EST VOTRE BANQUE PRINCIPALE?

Fait à ..... le .....

*signature*

## Codes secteurs d'activités:

1	Agriculture, sylviculture et pêche
2	Industries extractives
3	Industrie manufacturière
4	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
5	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
6	Construction
7	Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles
8	Transport et entreposage
9	Hébergement et restauration
10	Information et communication
11	Activités financières et d'assurance
12	Activités immobilières
13	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
14	Activités de services administratifs et de soutien
15	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
16	Enseignement
17	Santé humaine et action sociale
18	Arts, spectacles et activités récréatives
19	Autres activités de services
20	Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
21	Activités des organismes extra-territoriaux

## Codes professions libérales:

47730	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
66191	Activités des agents et courtiers en services bancaires
66210	Évaluation des risques et dommages
66220	Activités des agents et courtiers d'assurances
68311	Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers
68312	Estimation et évaluation de biens immobiliers pour compte de tiers
69101	Activités des avocats
69102	Activités des notaires
69103	Activités des huissiers de justice
69201	Activités des experts-comptables et des conseils fiscaux
69202	Activités des comptables et des comptables-fiscalistes
69203	Activités des réviseurs d'entreprises
71111	Activités d'architecture de construction
71112	Activités d'architecture d'intérieur
71113	Activités d'architecture d'urbanisme, de paysage et de jardin
71122	Activités des géomètres
74300	Traduction et interprétation
75000	Activités vétérinaires
86210	Activités des médecins généralistes
86220	Activités des médecins spécialistes
86230	Pratique dentaire
86904	Activités relatives à la santé mentale, sauf hôpitaux et maisons de soins psychiatriques
86905	Activités de révalidation ambulatoire
86906	Activités des praticiens de l'art infirmier
86907	Activités des sages-femmes
86909	Autres activités pour la santé humaine n.c.a.